

# 10 ANS DE GARANTIE

Interstuhl est synonyme de sièges performants „MADE IN GERMANY“. Nous élaborons des sièges offrant un maximum d'utilité à leur occupant. Tant en matière de technique que d'esthétique, d'ergonomie, d'écologie et de rentabilité. Pour nous, la qualité et la durabilité figurent au premier plan. Nous sommes convaincus de l'absolue fiabilité de nos sièges. A 100 %.

**C'EST POURQUOI VOUS PROFITEZ DÉSORMAIS DE NOTRE GARANTIE DE 10 ANS.**

**LA GARANTIE DE 10 ANS EST VALABLE POUR TOUS LES PRODUITS ET TOUTES LES PIÈCES DE RECHANGE INTERSTUHL. AINSI QUE POUR LES RESSORTS À GAZ ET LES MÉCANISMES.**

INTERSTUHL DONNE UNE GARANTIE POUR LA FABRICATION, L'AGENCEMENT ET LE FONCTIONNEMENT DE SES PRODUITS COMME IL EST INDIQUÉ CI-DESSOUS:

1. Les conditions de garantie sont valables pour la Belgique & les Pays-Bas.

2. Interstuhl accorde une garantie à long terme de 10 ans sur tous les produits. Pour des projets à partir de 25 chaises nous vous offrons la possibilité de commander (en option pour un montant forfaitaire) un contrat d'entretien. Ce contrat prévoit 3 services d'entretien (dans la 3<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> & 8<sup>ème</sup> année) y inclus une instruction d'assise. Merci de nous contacter pour des informations plus détaillées.

3.

a) Interstuhl à son propre département / service technique à Zoeterwoude ou les réparations sous garantie sont effectuées. La chaise est envoyé franc de port à Zoeterwoude. Après la réparation Interstuhl vous renverra la chaise franc de port. Dans le cas où le revendeur effectuera la réparation lui-même nous fournissons les pièces nécessaires sans frais.

Pour des interventions entre le 8<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> année la garantie ne couvre que les pièces à remplacer, les heures de travail et transport sont toujours facturés.

b) Tarif pour les heures de travail hors garantie : € 75 net par personne par heure. Les frais de transport sont de € 75 net. Les frais d'enlèvement : € 37 pour la 1<sup>ière</sup> chaise, € 25 pour cheque chaise suivante de la même adresse.

4. La période de 10 ans commence à partir du moment ou les chaises sont livrées au client.

5. La garantie n'englobe pas:

a) l'usage normal du tissu, roulettes, etc. La garantie est limité à 3 ans

b) les transformations et dégâts résultant d'une utilisation non conforme à l'usage auquel le produit était destiné. En outre, les dégâts résultant d'un traitement inapproprié ne sont pas inclus dans la garantie, tous comme les dégâts résultant de conditions environnementales inhabituelles (conditions climatiques extrêmes, acide, humidité etc.),

c) les dégâts résultant de travaux de maintenance ou d'entretien ou d'autres interventions des clients eux-mêmes ou de tiers,

d) les dégâts survenus en liaison avec des divergences des produits de série souhaitées par les clients ou si des matières utilisées ont été fournies par le client. Ces produits sont simplement soumis à la garantie prévue par la loi,

e) les dégâts occasionnés pendant le transport (nous renvoyons ici à nos Conditions générales de vente).

6. Les durées de garantie font autorité pour l'utilisation industrielle courante, c'est-à-dire journée de 8 heures pour 220 journées travaillées par an. Pour le travail à plusieurs équipes ou une utilisation de 24 heures sur 24 toute l'année, la durée de garantie se réduit d'autant. Par exemple: si utilisé pendant 16h par jour, la garantie est limitée à 5 ans. Exception: les chaises de la collection 24H bénéficient d'une garantie 10 ans, même si utilisé pendant 24h / jour.

7. La durée de garantie ne repart pas ou n'est pas inhibée quand une prestation de garantie est fournie. Ceci n'est pas applicable si une prestation de garantie est performée dans le délai de garantie légal (6 mois).

8. Une remise sur le prix d'achat ou changement du contrat de vente ne peut être exigé dans le cas où la réparation est définitivement échoué ou déraisonnable retardée. Le droit de dédommagement suite à des livraisons ou réparations imparfaites existe uniquement en cas d'intention ou de négligence grave.

Pour toute réclamation, nous vous demandons instamment de fournir les indications suivantes: description du dégât ou du défaut, désignation du modèle, numéro de modèle, numéro AB, éventuellement bordereau de livraison ou facture. Ces indications sur le modèle de siège ou de table sont reconnaissables sur chaque produit par une étiquette fixée sur le dessous de l'article. En l'absence d'indication de ces données, Interstuhl peut refuser de traiter une réclamation. Le traitement de la réclamation est encore plus rapide et plus facile en nous faisant parvenir une photo et/ou une brève vidéo en même temps que les données figurant ci-dessus.

La qualité est un élément essentiel de notre philosophie d'entreprise. L'application de la gestion qualité selon **DIN EN ISO 9001:2008**, l'application de la gestion de l'environnement selon DIN EN ISO 14001:2009 ainsi que le décret EMAS III (CE 1221/2009) et la norme de protection du travail et de la santé BS OSHAS 18001:2007 garantissent une qualité et une durabilité intégrales. En outre, tous nos produits sont en conformité avec le label GS, la norme DIN EN 1335:1-3 et l'Ange bleu (RALUZ-117).



Joachim Link  
CEO



Helmut Link  
CEO